

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASES 155 G : Ensemble de subventions pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles sans domicile fixe ou de jeunes en situation d'errance présents sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien : Conventions à Emmaüs Coup de Main (143 756 €), aux Enfants du Canal (30 000 €), Hors la Rue (115 900 €), Alteralia (25 000 €) et à la Croix Rouge (114 510 €). Conventions

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, cinq subventions aux associations Emmaüs Coup de Main, les enfants du canal, Hors la Rue, Alteralia et la Croix Rouge pour la réalisation d'actions de Maraude, d'accueil de jour et d'accompagnement dans l'hébergement comme outil d'insertion pour des familles sans domicile fixe ou des mineurs isolés installés sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué 5 subventions de fonctionnement au bénéfice de 5 associations mettant en œuvre des actions à destination des familles sans domicile fixe ou des mineurs isolés installés sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien au titre de 2017 pour les projets suivants :

- Deux subventions de 13 488 € et 130 268 € à l'association « Emmaüs Coup de Main » (N° SIMPA : 49281, dossier 2017_06442 et 2017_06441), dont le siège social est situé 31 avenue Edouard Vaillant 93500 Pantin, pour ses actions de Maraude spécialisée et d'hébergement accompagné).

- Une subvention de 30.000€ au bénéfice de l'association « les enfants du canal » (N° SIMPA : 125841, dossier 2017_06183) dont le siège social est situé 5, rue Vésale (Paris 5e), pour l'action Romcivic

- Une subvention de 115 900 € à l'association « Hors La Rue » (N° SIMPA : 44321, dossier 2017_01125), dont le siège social est situé 70 rue Douy Déculpe-93100 Montreuil pour ses actions de préventions et d'accueil de jour auprès des jeunes isolés.

- Une subvention de 25 000 € au bénéfice de l'association « Alteralia » (N°SIMPA : 65882, dossier 2017_06156) dont le siège social est situé 51 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers pour la réalisation d'un travail sur les activités informelles et l'installation des publics migrants en situation de rue sur le territoire parisien (nouveau projet).

- Une subvention de 114 510 € à l'association la « Croix Rouge française », (SIMPA : 18099, dossier 2017_06181) dont le siège social est situé 98 rue Didot (Paris 4°), relative à la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le Département de Paris à l'hôtel.

Article 2 : les versement des subventions mentionnées à l'article 1 sont subordonnés à la conclusion, avec les bénéficiaires Emmaüs Coup de Main, les enfants du Canal, Alteralia et la Croix Rouge française d'une convention annuelle et pluriannuelle pour l'association « Hors La Rue » présentées en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 – Rubrique 583 – article 6574 – ligne DF 34014		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
Les enfants du Canal	RomCivic	30 000 €
Emmaüs Coup de Main	Projet hébergement accompagné « Toti impreuna »	130 268 €
Alteralia	étude sur les activités informelles et l'installation des publics migrants en situation de rue sur le territoire parisien.	25 000 €
Chapitre 65 – Rubrique 584 – article 6574 –ligne DF 34015		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
Emmaüs Coup de Main	Maraude spécialisée à destination des familles à la rue	13 488 €
Croix Rouge française		114 510 €

Hors la rue	Action de rue et accueil de jour à destination des jeunes en errance	115 900 €
Total - Chapitre 65		429 166 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO